

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

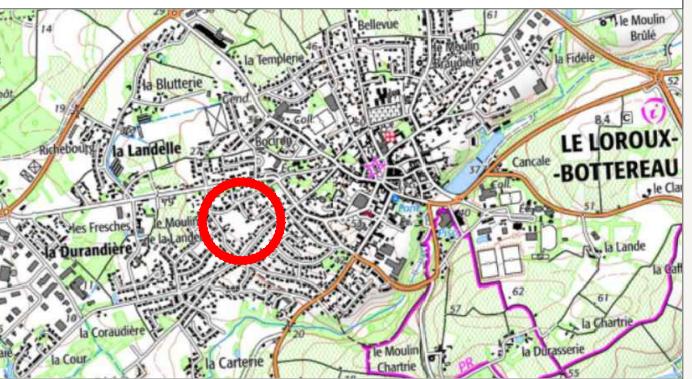
LOT n°6

MAÎTRE D'OUVRAGE



L'IMMOBILIER DU SOLEIL
22 Rue Benjamin Franklin
85191 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02.51.41.06.15

Plan de Situation (sans échelle)



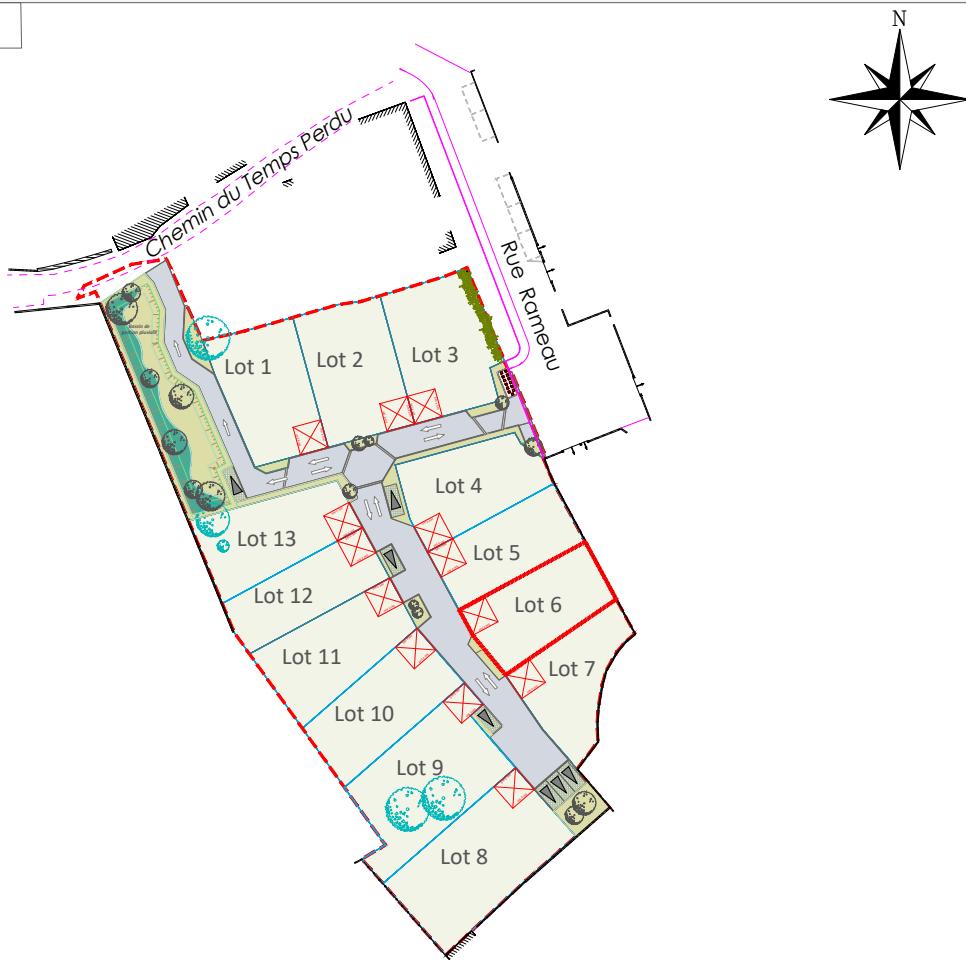
LE LOROUX BOTTEREAU (44430) Chemin du Temps Perdu " Les Flâneries "

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE SOMMAIRE

- Périmètre de l'opération
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Aire de répuration béton balayé (ou équivalent)
- Stationnement visiteur en revêtement drainant
- Espaces verts
- Lots libres
- Parking privés et accès de lots position obligatoire

MAÎTRISE D'OEUVRE

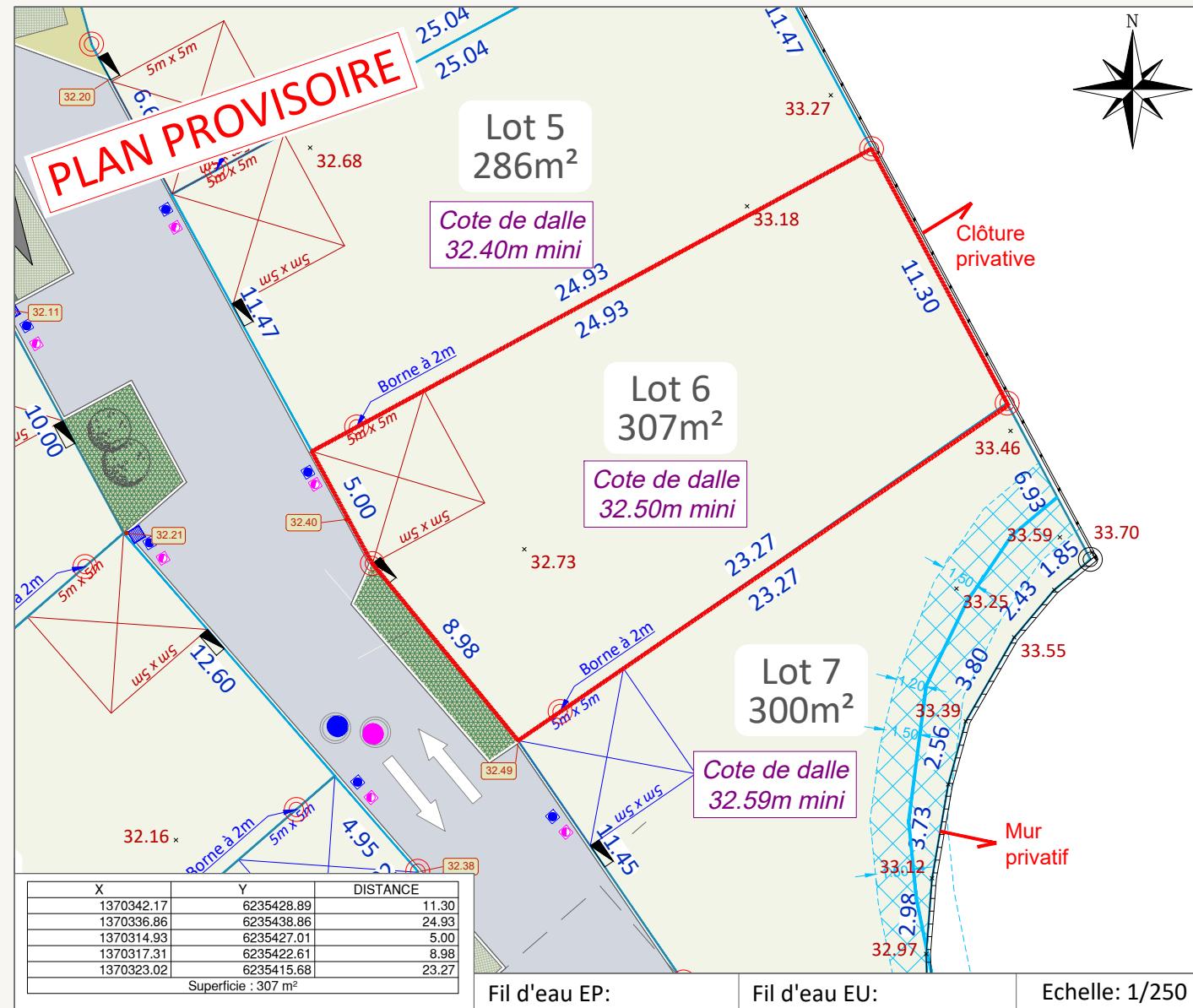


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

PAYSAGISTE-CONCEPTEUR



LANDSCAPE U NEED
15 Rue Papiau de la Verrie
49000 ANGERS
Tél : 02.41.86.16.21
Email : contact@landscape.fr



LEGENDE

- | | | |
|---------------------------------|--|---|
| ----- Périmètre du lot | ◆ Point d'apport volontaire | ● Arbre existant à conserver |
| ○ Borne Existante | ■ Coffrets techniques | ○ Arbre et arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif) |
| ○ Borne Nouvelle | ○ Regard EP | ○ Zone de protection racinaire des arbres existants (ZPR) (à protéger pendant les travaux, pleine terre et cotes à conserver) |
| .00.00 Altitude terrain naturel | ○ Regard EU | ○ Hypothèse d'implantation de la haie plantée par l'aménageur |
| --- Altitude projet | □ Branchements EP | ■ Espace fond de bassin semé d'une prairie hygrophile (semi de graminées et vivaces hygrophile fauchées) |
| --- Mur Clôture poteau béton | □ Branchements EU | ■ Massif de vivaces et petits arbustes de noues (plantes meso-hygrophile de berge et talus 5 à 6 u/m ²) |
| --- Haie | ■ Grille 50x50 EP | ■ Couvre-sol rustique en pieds d'arbres et stationnements (liers ou vinco 4 à 5u/m ²) |
| --- Fossé | ■ Grille 75x30 EP | ■ Noues de collecte et d'infiltration des eaux pluviales, bassin de régulation |
| --- Talus | ■ Stationnement visiteur | ■ Eau brute servitude de tréfonds (cf PA.10) |
| --- Bord de voie - chemin | ■ Parking privé et accès de lot position obligatoire | |
| | ■ Parking privé et accès de lot position conseillée | |

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 12/12/2025

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par les acquéreurs des lots avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.